

Le programme social d'Emmanuel Macron

Réformer le Code du travail par ordonnances, instaurer un système de retraite unique par points, mettre en place une assurance chômage universelle pour tous... Des réformes sociales de grande ampleur sont attendues pour les cinq années à venir. Nous vous les présentons, dans ce dossier, sous forme de tableaux thématiques. Issues du programme du candidat En marche! à la présidentielle, ces mesures peuvent encore évoluer. Mais, surtout, le nouveau résident de l'Élysée, Emmanuel Macron, doit gagner la bataille des législatives pour mettre en œuvre son programme. Affaire à suivre...

// Ce qu'il faut retenir

Réformer le Code du travail par ordonnances.

Après une concertation avec les partenaires sociaux, Emmanuel Macron souhaite, dès cet été, réformer le Code du travail par ordonnances. Dans la continuité de la loi Travail, le nouveau locataire de l'Élysée entend donner plus de place à l'accord collectif d'entreprise qui primerait, dans de nombreux domaines, sur celui de branche. Les règles de validité des accords collectifs issues de la loi Travail (accord majoritaire ou accord minoritaire ayant obtenu l'approbation des salariés) seraient étendues, avec une nouveauté de taille : l'employeur pourrait déclencher le référendum en cas d'accord minoritaire. Autre sujet qui devrait être abordé : la fusion des IRP. Le nouveau président compte aussi instaurer un plafond et un plancher pour les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif.

Prendre la main sur l'assurance chômage, qui serait universelle.

Emmanuel Macron veut mettre en place une assurance chômage universelle pour tous les actifs, y compris pour les indépendants et les démissionnaires. En contrepartie, il veut renforcer, au sein de Pôle emploi, les équipes de contrôle, qui passeraient de 200 à 1 000 agents. Cette réforme passerait par un changement de gouvernance. Le régime, géré par les syndicats et le patronat, basculerait dans le tripartisme, avec un pilotage de l'État. Les partenaires sociaux en négocieraient toujours les paramètres, mais dans un cadre plus contraint. Concernant le financement du régime, aujourd'hui fortement endetté, il ne serait plus assuré par les seules cotisations. Celles des salariés disparaîtraient, remplacées par une hausse de la CSG. Côté cotisations patronales, Emmanuel Macron veut instaurer un bonus/malus, qui ferait varier leur

taux selon le coût de chaque entreprise pour l'assurance chômage.

Booster le CPF. Le compte personnel de formation est au cœur de la réforme voulue par Emmanuel Macron. Ce dernier veut booster son financement en fléchant directement vers ce CPF les contributions formation des entreprises, qui transitent aujourd'hui par des organismes et des fonds paritaires. Dans le même temps, il compte élargir le spectre des formations éligibles. Il entend aussi investir 15 milliards d'€ pour former un million de chômeurs de longue durée peu qualifiés et un million de jeunes décrocheurs.

Vers un système de retraite unique par points.

Emmanuel Macron veut instaurer un régime universel par points, unifiant les nombreux régimes existants. Inspiré du modèle suédois, ce régime garantirait à tous une ouverture de droits identiques pour chaque euro cotisé. La transition s'étalerait sur dix ans et n'affecterait pas les actifs qui sont à moins de cinq ans de la retraite. Le nouveau président compte faire voter sa réforme en 2018. Pas question, en revanche, de toucher à l'âge légal de départ, actuellement de 62 ans, le but n'étant pas, selon Emmanuel Macron, de réaliser des économies à court terme.

Prélèvement à la source : report de l'expérimentation ou non ?

Emmanuel Macron veut procéder à un audit sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en juin avant de trancher sur le sort très incertain de cette réforme du quinquennat Hollande, qui doit en principe s'appliquer en 2018.

THÈME	MESURES
Code du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir dans le Code du travail un socle de principes fondamentaux (durée légale du travail, salaire minimum, égalité professionnelle, etc.) s'imposant aux entreprises, le reste relevant d'une négociation « au plus près du terrain ». <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i> <i>Remarque : concernera-t-elle l'ensemble du Code du travail ou une partie ? Dans cette dernière hypothèse, ce travail pourrait être poursuivi dans un deuxième temps par la Commission de refondation du Code du travail prévue par la loi Travail.</i> • Réécriture du Code du travail pour laisser plus de place à la négociation collective (d'entreprise ou de branche). <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i> <i>Remarque : concernera-t-elle l'ensemble du Code du travail ou une partie ? Dans cette dernière hypothèse, ce travail pourrait être poursuivi dans un deuxième temps par la Commission de refondation du Code du travail prévue par la loi Travail.</i> • Créer un « Code du travail digital » pour mieux accompagner les PME dans les décisions qu'elles prennent (mise en ligne d'un site les informant sur leurs obligations légales et conventionnelles et leur donnant accès à des conseils de l'administration).
Négociation collective	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre de négocier au plus près du terrain, ce qui ne relève pas des principes fondamentaux édictés dans le Code du travail. <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i> <i>Remarque : concernera-t-elle l'ensemble du Code du travail ou une partie ? Dans cette dernière hypothèse, ce travail pourrait être poursuivi dans un deuxième temps par la Commission de refondation du Code du travail prévue par la loi Travail.</i> • Étendre les domaines où l'accord d'entreprise prime sur celui de branche. <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i> <i>Remarque : concernera-t-elle l'ensemble du Code du travail ou une partie ? Dans cette dernière hypothèse, ce travail pourrait être poursuivi dans un deuxième temps par la Commission de refondation du Code du travail prévue par la loi Travail.</i> • Appliquer les règles de validité des accords d'entreprise issues de la loi Travail à d'autres domaines : accord majoritaire ou accord minoritaire ayant obtenu l'aval des salariés via un référendum. Ce référendum, qui peut déjà être demandé par les syndicats, pourrait l'être également par l'employeur, ce qui serait nouveau. <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i> <i>Remarque : concernera-t-elle l'ensemble du Code du travail ou une partie ? Dans cette dernière hypothèse, ce travail pourrait être poursuivi dans un deuxième temps par la Commission de refondation du Code du travail prévue par la loi Travail.</i> • Poursuivre la réduction du nombre de branches, l'objectif étant d'en avoir entre 50 et 100.
IRP	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place, dans toutes les entreprises et groupes (sans limite de plafond d'effectif), une instance unique de représentation du personnel reprenant l'ensemble des attributions des CE, DP et CHSCT, sauf accord d'entreprise prévoyant le contraire (maintien des instances existantes ou création de nouvelles). <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i> • Renforcer la formation des représentants des salariés. • Encourager l'engagement syndical et la reconnaissance de celui-ci dans les carrières. • Permettre à chaque salarié d'apporter des ressources financées par l'employeur au syndicat de son choix. • Lutter contre la discrimination syndicale.
Contrat de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un plafond et un plancher en matière d'indemnités prud'homales pour les licenciements sans cause réelle et sérieuse (hors cas de discrimination, de harcèlement, etc.). <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i>
Durée du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la durée légale hebdomadaire à 35 heures. • Rétablir les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires. <i>Réforme par ordonnance cet été ou via la loi de finances pour 2018 ?</i> • Donner, dans le prolongement de la loi Travail, plus de place à la négociation d'entreprise. <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i> • Créer un congé maternité unique garanti pour toutes les femmes, quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, intermittente, non-salariée, statut multiple, etc.) aligné sur le régime le plus avantageux. • Permettre le don de RTT entre collègues pour les aidants dans les entreprises.

THÈME	MESURES
Salaire (Paie)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les cotisations sociales patronales de 6 points en remplacement du Cice, et jusqu'à 10 points au niveau du Smic pour atteindre un zéro charge générale à ce niveau de rémunération. <i>Réforme prévue par la loi de finances pour 2018</i> • Supprimer les cotisations salariales d'assurance chômage et d'assurance maladie, en contrepartie d'une hausse de la CSG de l'ordre de 1,7 point qui ne touchera ni les retraites modestes ni les allocations chômage. <i>Réforme prévue par la loi de finances pour 2018</i> • Rétablir les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires. <i>Réforme par ordonnance cet été ou via la loi de finances pour 2018 ?</i> • Créer un bonus/malus sur les cotisations d'assurance chômage : celles-ci seraient augmentées en cas de recours excessif aux contrats courts. <i>Réforme prévue pour 2018.</i> • Maintenir le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. <i>Selon les résultats de l'audit prévu en juin, report possible de l'expérimentation.</i>
Salaire (Pouvoir d'achat) ou autres mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la prime d'activité (à hauteur de 80 € par mois pour un salarié au Smic). • Hausse des minima sociaux (notamment du minimum vieillesse au-delà de 900 € par mois).
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier le système de formation par la conversion progressive des contributions actuelles des entreprises à la formation en droits individuels pour les actifs : basculement de la contribution unique des entreprises (1 % de la masse salariale) sur le compte personnel de formation. <i>Réforme prévue en 2018.</i> • Rendre le système de formation plus transparent en permettant à chacun de disposer d'une information complète sur les résultats concrets de chaque formation ou accompagnement via la labellisation des organismes de formation. <i>Réforme prévue en 2018.</i> • Créditer le CPF en points, et non plus en heures. <i>Réforme prévue en 2018.</i> • Rendre les droits plus élevés si les besoins de qualification sont importants. • Former un million de jeunes peu qualifiés éloignés de l'emploi et un million de chômeurs de longue durée faiblement qualifiés.
Jeunes/ Alternance	<ul style="list-style-type: none"> • Fusionner les deux contrats d'alternance existants (apprentissage et professionnalisation) en un contrat unique, souple, sans borne supérieure d'âge. • Apprentissage : rassembler les aides et subventions existantes dans une aide unique, qui sera fonction de la taille de l'entreprise et du niveau de qualification de l'intéressé. • Créer un guichet unique pour les entreprises permettant d'enregistrer le contrat et la demande d'aides. • Affecter la totalité de la taxe d'apprentissage (y compris donc la fraction hors quota) au financement de l'apprentissage. • Unifier la grille de rémunération des alternants, et laisser le soin aux branches d'augmenter le montant des planchers légaux. • Imposer des critères de diversité dans le recrutement des apprentis pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'apprentissage. • Impliquer pleinement les branches professionnelles dans la définition des programmes et l'organisation des formations. • Développer les périodes de préapprentissage et les filières en alternance dans tous les lycées professionnels. • Renforcer le lien écoles/entreprises en aidant les chefs d'établissement à constituer un réseau d'employeurs de proximité. • Étendre Erasmus aux apprentis. • Poursuivre la généralisation de la garantie jeunes.
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les instruments permettant d'accompagner et d'aider les TPE/PME dans les principales étapes de la gestion de leurs RH. • Créer un droit à l'erreur pour les entreprises dans leurs démarches administratives. L'administration conseillera avant de sanctionner (sauf manquements délibérés, répétés ou particulièrement graves). <i>Réforme prévue par ordonnance cet été.</i> • Créer des « emplois francs » pour les habitants des quartiers sensibles (prime de 15 000 € sur trois ans pour une embauche en CDI). • Prendre des sanctions commerciales contre les pays ne respectant pas les clauses sociales des accords commerciaux conclus avec l'Union européenne.

THÈME	MESURES
Chômage	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la charge de l'État le pilotage du système d'assurance chômage, en association avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les partenaires sociaux. • Mettre en place une assurance chômage universelle (pour tous les actifs). • Créer un bonus/malus sur les cotisations d'assurance chômage (limitation des contrats courts). • Ouvrir le droit à l'assurance chômage aux salariés qui démissionnent (possible tous les cinq ans). • Accroître le contrôle de la recherche d'emploi : 1 000 conseillers y seront affectés (contre 200 actuellement) et les contrôles seront mieux ciblés, en particulier sur les salariés démissionnaires. • Suspension des allocations si plus de deux emplois décents, selon des critères de salaire et de qualification, sont refusés ou que l'intensité de la recherche d'emploi est insuffisante. <p>L'ensemble de cette réforme est prévu en 2018 après une phase de réflexion cet automne.</p>
Retraite	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'âge de départ à la retraite à 62 ans et le niveau des pensions. • Instaurer progressivement un système de retraite universel avec des règles communes de calcul des pensions. Un euro cotisé donnera les mêmes droits à la retraite, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut du cotisant. Le système restera un régime par répartition. • Prendre en compte la situation des personnes aidantes dans le calcul de l'âge de départ à la retraite. • Prendre en compte la pénibilité dans ce système de retraite universel. <p><i>La réforme structurelle des retraites devrait faire l'objet d'une concertation suivie d'une loi.</i></p>
Santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Suspender le compte pénibilité et lancer une concertation et une vraie négociation par branche sur le compte pénibilité pour le mettre en œuvre de manière adaptée à ce niveau. • Prendre en compte la pénibilité dans le système de retraite universel envisagé.
Pilotage du système de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et développer les solutions d'hospitalisation à domicile et de maintien à domicile pour éviter les hospitalisations inutiles. • Doubler le nombre de maisons de santé pour lutter contre les déserts médicaux. • Revoir le <i>numerus clausus</i> actuel. • Accélérer le déploiement des groupements hospitaliers de territoire. • Déverrouiller l'accès à la télémédecine. • Renforcer l'attractivité des métiers de santé de soins primaires et donner davantage d'autonomie aux hôpitaux, en diversifiant les modes de rémunération des professionnels et les modes de financement des hôpitaux dans un cadre sécurisé nationalement.
Assurance maladie	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge à 100 % les lunettes et les prothèses auditives et dentaires d'ici 2022, en lien avec les mutuelles et l'ensemble des professionnels de santé. • Évaluer le dispositif du tiers payant, l'idée étant de privilégier non pas un tiers payant généralisé mais un tiers payant généralisable, simple et efficace. • Généraliser la vente de médicaments à l'unité.
Famille	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un congé maternité unique garanti pour toutes les femmes, quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, intermittente, non-salariée, statut multiple, etc.) aligné sur le régime le plus avantageux. • Créer une option d'individualisation de l'impôt sur le revenu, afin que l'impôt ne décourage pas le travail des femmes. • Maintenir un niveau élevé de création de places en crèches.
Dépendance	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie. • Faciliter leur retour à domicile <i>via</i> différents dispositifs. • Encourager les réseaux d'aide à la personne (associations où coopèrent médecins, professions paramédicales, services sociaux) et accélérer le décloisonnement entre la ville et l'hôpital, d'une part, et les secteurs sanitaire et social, d'autre part. • Permettre aux aidants de mieux se former ou d'être accompagnés. • Permettre le don de RTT entre collègues pour les aidants dans les entreprises. • Créer des hébergements temporaires pour « aider les aidants » et encourager le « baluchonage » (intervention d'une tierce personne au domicile des personnes âgées).

THÈME	MESURES
Handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Porter l'allocation adulte handicapé (AAH) au-delà de 900 € par mois. • Prévoir un abondement public pour le compte personnel d'activité (CPA) des personnes handicapées et introduire une labellisation spécifique pour les formations qui leur sont destinées, tenant compte des débouchés professionnels des formations. • Développer et encourager les initiatives de tutorat dans l'entreprise. • Favoriser des binômes entre personnes valides et handicapées fondés sur l'échange dans le cadre du travail. • Encourager les expérimentations triparties (Pôle emploi/associations/organismes de formation) pour favoriser l'insertion et la réinsertion des travailleurs handicapés. • Permettre le don de RTT entre collègues pour les aidants dans les entreprises. • Permettre aux aidants de mieux se former ou d'être accompagnés.
Minima sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un versement social unique : toutes les allocations (APL, RSA, etc.) seront versées le même jour du mois, un trimestre maximum après la constatation des revenus. • Porter le minimum vieillesse au-delà de 900 € par mois.
Égalité et diversité/ Libertés individuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Demander au Défenseur des droits de favoriser des campagnes de <i>testing</i>, de contrôles aléatoires et imprévus à grande échelle sur les politiques salariales et de RH. • Publier les noms des entreprises ne respectant pas l'égalité salariale femmes/hommes. • Faire publier par les grandes entreprises un ratio d'équité mesurant l'écart de rémunération entre le dirigeant et les salariés. • Mettre en œuvre la parité dans les nominations des grands postes de l'État. • Renforcer les prérogatives du Défenseur des droits en matière d'accompagnement des personnes discriminées afin qu'il assure pleinement son rôle de médiateur entre la victime et l'entreprise pour une résolution plus rapide du litige. • Imposer des critères de diversité dans le recrutement des apprentis pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'apprentissage. • Lutter contre la discrimination syndicale. • Laisser de la marge de manœuvre aux entreprises pour régler les questions religieuses au travail.
Détachement/ Contrôle/ Immigration	<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir au niveau européen les règles du détachement pour mettre fin à toute forme de concurrence déloyale. • Limiter à un an la durée autorisée de séjour d'un travailleur détaché en France. • Alléger les procédures et réduire les délais d'obtention des visas « talents ». • Développer les visas de circulation pour les professionnels (entreprises, etc.). • Simplifier les modalités d'accès au travail pour tous les étudiants étrangers titulaires d'un master en France.
Fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre d'agents publics de 120 000 sur la durée du quinquennat. • Mettre fin à l'évolution uniforme des rémunérations de toutes les fonctions publiques afin de mieux prendre en compte les spécificités de chacune. • Basculer les cotisations salariales vers la CSG. • Introduire plus de souplesse dans la gestion des carrières avec des rémunérations plus individualisées et la promotion des mobilités. • Moderniser et décloisonner le statut des fonctionnaires, par un assouplissement du système rigide des corps. • Aligner le statut des contractuels publics sur le droit du travail commun. • Supprimer, pour les hauts fonctionnaires qui décident de quitter le service de l'État et au-delà d'une certaine période, le cumul des rémunérations offertes par le secteur privé et la sécurité procurée par la faculté de retourner à leur guise dans le service public. • Organiser des services publics neutres et instaurer des actions de formation à la laïcité systématique aux agents de l'administration.
Non-salariés/ Statuts particuliers	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer la caisse qui gère le Régime social des indépendants (RSI) pour adosser celui-ci au régime général. • Réduire les cotisations sociales pesant sur les indépendants. • Supprimer les charges des auto-entrepreneurs la première année et doubler les plafonds pour permettre à plus d'entreprises de bénéficier de cette mesure et du régime fiscal de la micro-entreprise.

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT D'ÉDOUARD PHILIPPE

Le gouvernement du Premier ministre, Édouard Philippe, dévoilé le 17 mai et confirmé le lendemain par décret (*D. du 17 mai, JO 18 mai, NOR: HRUX1714716D*), compte 22 membres dont trois ministres d'État et quatre secrétaires d'État.

Sont nommés ministres d'État :

- Gérard COLLOMB, ministre de l'Intérieur ;
- Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire ;
- François BAYROU, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Sont nommés ministres :

- Sylvie GOULARD, ministre des Armées ;
- Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Richard FERRAND, ministre de la Cohésion des territoires ;
- Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé ;
- Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture ;
- Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie ;
- Muriel PÉNICAUD, ministre du Travail ;
- Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale ;
- Jacques MÉZARD, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics ;
- Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer ;
- Laura FLESSEL, ministre des Sports ;
- Élisabeth BORNE, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique, chargée des Transports ;
- Marielle DE SARNEZ, ministre auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée des Affaires européennes.

Sont nommés secrétaires d'État auprès du Premier ministre :

- Christophe CASTANER, chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement ;
- Marlène SCHIAPPA, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes ;
- Sophie CLUZEL, chargée des Personnes handicapées ;
- Mounir MAHJOUBI, chargé du Numérique.